



## **PRENDRE UNE MEILLEURE DÉCISION POUR VOTRE ENTREPRISE**

Depuis 2005, l'Association canadienne des médecins vétérinaires (ACMV) fait équipe avec Western Financial Group pour l'administration de son Programme d'assurance exclusif de l'ACMV. Ce groupe spécialisé fournit aux vétérinaires canadiens la couverture multirisque la plus complète offerte sur le marché qui est conçue uniquement pour répondre aux besoins régionaux et provinciaux uniques de notre profession.

## **COMMENT L'ASSURANCE DIFFÈRE DES AUTRES PROGRAMMES SUR LE MARCHÉ**

---

En tant que plus grand fournisseur d'assurance commerciale aux vétérinaires au Canada, le Programme d'assurance de l'ACMV offre aux membres de l'ACMV une méthode supérieure pour l'achat d'une assurance commerciale multirisque, dans le cadre d'un modèle «d'auto-assurance protégée» qui est unique à Western Financial Group. Les participants au programme détiennent une part de 43 % de leurs primes qui est utilisée pour payer une partie des réclamations. Cela permet aux membres d'obtenir un remboursement de leur prime lors des années de faibles réclamations. Les primes se fondent sur les réclamations du programme, au lieu du modèle de courtage traditionnel, qui offre une valeur minimale aux pratiques responsables qui sont gérées sans réclamations et produisent un rendement maximal pour les compagnies d'assurance. Les participants au programme ne sont aussi pas vulnérables aux fluctuations du marché libre. Cette structure unique offre aux participants au programme une protection d'assurance complète et une stabilité des taux à long terme, comme l'indique le fait que les taux du programme ont augmenté de seulement 3 % depuis 2005. Aucun déficit ni évaluation rétroactive ne peut se produire pour le Programme d'assurance de l'ACMV.

## **TAUX PRÉFÉRENTIELS ET COUVERTURE AMÉLIORÉE**

---

Les membres de l'ACMV qui aimeraient participer au programme recevront une évaluation complète de leurs activités afin de concevoir une police qui répond spécifiquement à leurs besoins. Avec plus de 1 300 cliniques participantes au Canada, les membres s'appuient sur la force du nombre et reçoivent des tarifs de groupe préférentiels, soit habituellement une réduction minimale de 10 % de la prime pour une couverture équivalente. Les participants qui fournissent un relevé détaillé des valeurs peuvent être placés dans un formulaire multirisque en vertu duquel une couverture générale avec une limite de 2 000 000 \$ est fournie gratuitement à l'assuré.

Des améliorations uniques de la couverture ont récemment été ajoutées au Programme, y compris la couverture pour les frais juridiques (DAS Canada), qui permet aux participants d'avoir accès à des avocats chevronnés afin d'aider à régler des questions comme des conflits de travail, la protection des biens, la défense judiciaire et la protection fiscale. Les participants jouissent d'un accès illimité à la ligne d'assistance juridique où ils peuvent recevoir des conseils juridiques généraux, souvent sans l'application d'une franchise. Les membres bénéficient aussi d'une couverture de cyber-responsabilité afin d'aider à protéger les entreprises contre l'atteinte aux données, la conformité et la résolution, des domaines qui représentent un risque émergent et réel pour toutes les industries au Canada.

## RÉCLAMATIONS ET SERVICES DE GESTION DES RISQUES

---

En tant que participant au programme, vous avez droit à un soutien continu et cohérent offert par une équipe attirée de conseillers en assurance commerciale qui travaillent exclusivement pour répondre aux besoins du Programme d'assurance de l'ACMV. Les membres ont maintenant accès 24 heures sur 24 aux renseignements contenus dans leur police par l'entremise du portail en ligne de l'ACMV. Cet ajout unique aide à fournir un meilleur accès et des renseignements concernant leur police ou à répondre à leurs questions générales sur l'assurance, dans le confort de leur propre foyer.

Les membres profitent aussi de diverses ressources de prévention des pertes pour les aider à garantir qu'ils gèrent leur clinique respective d'une manière sûre et responsable et qu'ils se protègent contre une perte éventuelle. Si un participant subit une perte, un service de réclamations interne ouvert 24 heures par jour peut accélérer le processus de réclamation d'une manière efficace durant ces moments éprouvants.

*« Lorsque notre clinique a été incendiée à l'été de 2011, notre police d'assurance de l'ACMV s'est avérée le meilleur élément d'une situation déplorable. Ils étaient sur place quelques heures après l'incendie, ils ont répondu à toutes nos questions, ont pris des arrangements pour qu'une compagnie de restauration sauve ce qu'elle pouvait et ils nous ont donné un chèque pour couvrir les dépenses immédiates dans l'espace de quelques jours. Tandis que nous reconstruisions au cours de l'année suivante, l'assureur de l'ACMV était toujours disponible et les paiements étaient toujours en temps et équitables. Comment pourrait-on être mieux servi? »*  
(D' Jim Berry, copropriétaire, Douglas Animal Hospital, Fredericton, Nouveau-Brunswick)

Les membres de l'ACMV sont assurés de recevoir une couverture, des limites et des tarifs qui sont les meilleurs disponibles pour la profession. Constatez-le par vous-même en communiquant avec Western Financial Group au 1-866-860-2862, ou visitez le site Web du Programme d'assurance de l'ACMV ([www.cvmainsurance.com/fr](http://www.cvmainsurance.com/fr)). Au Québec, le Programme d'assurance de l'ACMV est exploité par HED, Courtier en Assurance Inc., une division de Western Financial Group.

